

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 avril 2010

N° 2010-07

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix, le 13 avril 2010 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	06 avril 2010	

Présents : MM. AJAS, AURADE, CAMBON, GUIRBAL, LACOMBE, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, BONHOMME, DAGEN, GARRIGUES, LAMOLINAIRIE et MOIGNARD.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental),
M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. CASSE (SIEEOM Sud Quercy).

OBJET : Budget Primitif 2010

Le Président précise que le projet de Budget Primitif 2010 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du 26 février 2010.

La présentation figurant ci-après distingue les compétences traditionnelles (de plein droit) et les compétences optionnelles transférées.

I. Les compétences traditionnelles relevant de l'ensemble des collectivités

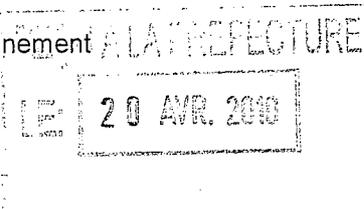
A. Section de fonctionnement

1 - Opérations réelles

* Dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 2 600 000 € de prestations de services (traitement des OM et tri des collectes sélectives),
- 75 125 € de fonctionnement des quais (dont 44 625 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 379 000 € de transports (carburants, entretien, personnel, assurances, intérêts des emprunts, ...),
- 214 300 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),
- 75 000 € d'intérêts pour l'emprunt relatif à l'aménagement des quais,
- 53 370 € de dépenses imprévues,



- 7 293 € d'intérêts notamment pour la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchetteries (couvert à parité par le Conseil Général et les collectivités bénéficiant du matériel).

A ces dépenses traditionnelles se rajoute un crédit prévisionnel de 53 000 € pour la 2^{ème} phase de la réalisation de l'étude commune « d'optimisation » des services de collecte (financement à 80% par Eco-Emballages et l'ADEME).

* Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 2 944 130 € de participations des collectivités adhérentes au titre du « traitement/transport » établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés et du barème évoqué lors des orientations budgétaires soit :
 - o traitement des OM : 70.50 €/tonne
 - o transport des OM : 14.90 €/tonne
 - o tri et conditionnement des déchets issus des collectes sélectives : 222.40 €/tonne
 - o transport des déchets issus des collectes sélectives : 32 €/tonne

Depuis 2003, date de début du fonctionnement effectif du Syndicat Départemental, l'évolution des taux unitaires moyens de contribution (pondérée par l'importance relative des 4 types de prestation) s'établit ainsi :

- en valeur courante :
 - variation totale : + 12.79 % soit 1.83 % par an
 - variation hors variation des taxes : 7.75 % soit 1.10 % par an (TGAP et taxe communale)
- en valeur constante (avec inflation : 10.40 % entre 2003 et 2009)
 - variation totale : + 2.39 % soit 0.34 % par an
 - hors variation des taxes : - 2.65 % soit - 0.38 % par an

- 100 000 € de contribution du Conseil Général au fonctionnement de la structure,
- 60 000 € de produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) remboursé aux collectivités en N+1,
- 261 069 € de participation du Conseil Général correspondant à une partie de l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais, à l'annuité d'emprunt contracté pour l'acquisition du matériel de transport (79 069€) et à la 6^{ème} annuité des quais provisoires (15 744€),
- 76 000 € de subvention d'Eco-Emballages et l'ADEME pour l'étude commune d'optimisation des services de collecte.

2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement pour l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) comprenant :

- 229 294.82 € de dotation aux amortissements,
- 438 182.18 € de virement à la section d'investissement.

B. Section d'investissement

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

* Les reports (opérations réelles) :

Les reports s'élèvent à 152 190 € en dépenses se rapportant à diverses opérations non soldées (pas de report en recettes) dont 95 000 € pour l'opération d'aménagement d'une unité de traitement des matières de vidange.

* Les inscriptions budgétaires 2010 :

1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les inscriptions 2010 concernent pour l'essentiel:

- le remboursement de capital d'emprunts dont :
 - 145 800 € pour l'aménagement des quais,
 - 100 821 € pour l'acquisition du matériel de transport,
 - pour 18 335 € de capital notamment de la part d'emprunt affecté aux conteneurs des déchetteries (idem intérêts),
- pour 600 000 € la réinscription des crédits pour l'aménagement des quais sur le secteur du Caussadais,
- pour 1 045 363 € à l'opération d'aménagement d'une unité de traitement des matières de vidange pour le secteur Nord-Est du Département,
- pour 600 000 € l'inscription prévisionnelle de l'opération d'aménagement d'une plateforme « bois ».

* Recettes

Hormis le solde d'investissement reporté sur la base du résultat du CA 2009 pour la partie correspondant aux compétences traditionnelles.

Il s'agit :

- pour 78 445 € de FCTVA sur les opérations réalisées en 2008,
- pour 400 000 € de subventions extérieures en capital (Agence de l'Eau, ADEME, Région, ...) pour les opérations concernant l'unité de traitement des matières de vidange et la réalisation de la plateforme « Bois »,
- pour 1 400 000 € de la part d'emprunt pour la couverture du financement de ces deux opérations, y compris les avances de la TVA, les annuités ultérieures étant prises en charge pour la majeure partie par les subventions en annuités du Conseil Général.

2 – Autres opérations

Il s'agit :

- de 800 000 € en dépenses et recettes à l'article 16449 (option tirage sur ligne de trésorerie) permettant des remboursements temporaires de l'emprunt contracté pour l'aménagement des quais (emprunt sous la forme d'un Crédit Long Terme Renouvelable - CLTR).

3 – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations suivantes équivalentes aux dépenses de la section de fonctionnement :

- 438 182.18 € de recettes correspondant au virement de la section de fonctionnement,
- 229 294.82 € de dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement.

II. Les compétences optionnelles transférées et les opérations particulières

A. Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

1 – Section de fonctionnement

* En dépenses :

- 712 700 € pour la collecte,
- 160 980 € pour la déchetterie,
- 70 000 € de dépenses imprévues.

- * En recettes :
 - 177 884.00 € pour la collecte,
 - 34 024.00 € pour la déchetterie,
 - 399 329.59 € d'excédent reporté de 2009,
 - 750 596.00 € de participation de la Communauté de Communes propre aux compétences optionnelles équilibrant l'ensemble des dépenses et recettes (fonctionnement, investissement et reports).

2 – Section d'investissement

- * Les reports :
 - 16 390 € en dépenses (matériel).
- * Les crédits 2010 :
 - 91 511 € de remboursement anticipé d'emprunts,
 - 135 835 € d'annuités d'emprunt (part capital) dont 21 835 € pour la déchetterie,
 - 132 500 € de provision pour acquisition de matériel - bacs individuels - véhicule... ,
 - 70 000 € de dépenses imprévues,
 - 27 483 € de FCTVA sur les investissements réalisés en 2008 (locaux techniques essentiellement).

Le budget réel propre aux compétences transférées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron s'équilibre donc à 1 389 316 € en dépenses et recettes (BP et reports).

B. SMEEOM de la Moyenne Garonne

Il s'agit, pour cette collectivité en 2010 :

- de la déchetterie de Montaigu (compétences optionnelles transférées),
- des déchetteries de Beaumont et Lavit (compétences optionnelles transférées).

- * Déchetterie de Montaigu
(avec extension du périmètre de desserte)

Dépenses :

- 20 531 € en investissement (amortissement emprunt),
- 63 211 € en fonctionnement (dont 17 566 € d'intérêts d'emprunt).

Total dépenses : 83 742 €

Recettes :

- 19 049 € de contribution du Conseil Général aux investissements (50 %),
- 58 888 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes Montaigu Pays de Serres),
- 4 800 € de produits divers,
- 1 005 € solde résultat 2009.

Total recettes : 83 742 €

* Déchetterie de Beaumont et Lavit

Dépenses :

- 18 961.40 € en investissement (amortissement emprunt),
- 173 047.60 € en fonctionnement (dont 29 389 € d'intérêts et 5 485 € de dépenses imprévues),

Total dépenses : 192 009 €

Recettes :

- 20 919 € de contribution du Conseil Général aux investissements,
- 17 805 € de produits divers,
- 10 690 € d'excédent reporté,
- 142 595 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise).

Total recettes : 192 009 €

C. Communauté de Communes du Quercy Caussadais

* Décharge de Réalville

- Dépenses :

- | | |
|--|----------|
| - annuités d'emprunt (dont 8 461 € d'intérêts) : | 25 016 € |
| - provision pour entretien et suivi de la décharge : | 5 000 € |

Total dépenses : 30 016 €

- Recettes :

- | | |
|---|----------|
| - contribution du Conseil Général : | 16 517 € |
| - excédent de fonctionnement reporté :
(cf. CA 2009) | 4 458 € |
| - contribution spécifique
Communauté de Communes Quercy Caussadais | 9 041 € |

Total recettes : 30 016 €

* Déchetteries

1) Fonctionnement

Septfonds, Molières, Montpezat et Caussade (point propreté)

- Dépenses :

- | | |
|---|-----------|
| - annuité de l'emprunt transféré (684 000 €) :
(dont 29 029 € d'intérêts) | 64 570 € |
| - fonctionnement :
(charges d'exploitation+personnel) | 288 502 € |
| - quote part achats de 19 conteneurs pour déchetteries :
(50 % pris en charge par Conseil Général) | 3 512 € |

Total dépenses : 356 584 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Général sur investissement :	30 812 €
- participation provisionnelle SIEEOM Sud Quercy pour utilisation déchetterie de Molières :	3 300 €
- produits de gestion :	28 565 €
- contribution Communauté de Communes Quercy Caussadais :	293 275 €
- solde résultats 2009 :	632 €
	<hr/>
	Total recettes : 356 584 €

2) Investissement

Aménagement de la déchetterie de Caussade

- Crédit prévisionnel de 590 000 € pour le financement TTC de l'opération dont 75 000 € de matériel (bennes, ...),
- Recettes prévisionnelles de 590 000 € dont 130 000 € de subvention en capital de l'ADEME et 460 000 € d'emprunt.

D. ~~Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron~~

* Déchetteries de Lexos et Parisot

- Dépenses :	
- annuité de l'emprunt transféré (400 000 €) : (dont 15 082 € d'intérêts)	36 281.00 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation+personnel)	86 306.00 €
- quote part achats de 14 conteneurs : (50 % pris en charge par Conseil Général)	2 596.00 €
- dépenses imprévues :	2 779.00 €
- provision pour travaux de réfection du chemin d'accès à la déchetterie de Parisot :	31 000.00 €
	<hr/>
	Total dépenses : 158 962.00 €
- Recettes :	
- contribution du Conseil Général : sur investissement	18 738.00 €
- produits de gestion :	12 574.00 €
- contribution spécifique : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	97 396.00 €
- Résultats 2008 :	30 254.00 €
	<hr/>
	Total recettes : 158 962.00 €

*
**

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2010 Traitement/ Transports

Collectivités	Nature déchets	Tonnes prévisionnelles 2010		Participations			Régularisation 2009	Régularisation TGAP 2009	Produit JRM 2009	Participation 2010	Rappel 2009	Ecart 2010/2009
		Traitement	Transport	TVA 5.5 %		Total						
				Traitement	Transport							
CdC Quercy Caussadais	OM	5 900	5 900	415 950	87 910	503 860				0	0	0
	CS	960	960	213 504	30 720	244 224			0	0	0	0
	Total	6 860	6 860	629 454	118 630	748 084	-14 117	-13 104	15 268	705 595	710 926	-5 331
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	OM	2 350	2 350	165 675	35 015	200 690				0	0	0
	CS	550	550	122 320	17 600	139 920			0	0	0	0
	Total	2 900	2 900	287 995	52 615	340 610	-13 314	-5 272	6 131	315 893	322 680	-6 787
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	OM	4 430	4 430	312 315	66 007	378 322				0	0	0
	CS	790	790	175 696	25 280	200 976			0	0	0	0
	Total	5 220	5 220	488 011	91 287	579 298	527	-10 058	12 052	557 715	549 677	8 038
SIEEOM Sud Quercy	OM	2 830	0	199 515	0	199 515				0	0	0
	CS	460	0	102 304	0	102 304			0	0	0	0
	Total	3 290	0	301 819	0	301 819	-3 024	-6 472	4 031	288 292	292 771	-4 479
SMEEOM Moy Garonne (2)	OM	8 800	8 800	620 400	131 120	751 520				0	0	0
	CS	1 650	1 650	366 960	52 800	419 760			0	0	0	0
	Total	10 450	10 450	987 360	183 920	1 171 280	-51 039	-19 746	23 860	1 076 635	1 124 990	-48 355
TOTAL GENERAL	OM	24 310	21 480	1 713 855	320 052	2 033 907						
	CS	4 410	3 950	980 784	126 400	1 107 184						
	Total	28 720	25 430	2 694 639	446 452	3 141 091	-80 967	-54 652	61 342	2 944 130	3 001 044	-56 914

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2010

TABLEAU RECAPITULATIF

Collectivités	Participation au titre du traitement / transport	Participation au titre des compétences optionnelles transférées	Autres participations spécifiques		Contributions totales
			Nature	Montant	
CdC Query Caussadals	705 595	293 275	Décharge de Réalville	9 041	1 007 911
CdC Query Rouergue et Gorges de l'Aveyron	315 893	97 396	TX voirie 2 253 € transports (180 €)	2 433	415 722
Commune de Ginals	0	0	-		0
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	557 715	750 593			1 308 308
SIEEOM Sud Query	288 292	0	Part déchetterie Molières	3 300	291 592
SIEEOM Moyenne Gaïonne	1 076 635	201 483		933	1 279 051
TOTAL	2 944 130	1 342 747	-	15 707	4 302 584

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2010,
- d'adopter le montant des contributions des collectivités membres selon les états figurant en annexe au présent rapport.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 20 AVR. 2010
ET DE SA PUBLICATION LE 20 AVR. 2010
Montauban, le 20 AVR. 2010

Fait et délibéré le 13 avril 2010
Le Président,

Jean CAMBON

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

